

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire de la
Commune de Confignon
du 20 février 2002

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la proposition de la Commune de Confignon du 22 novembre 2001

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du
27 novembre 2001

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments
du 19 février 1975

ARRÊTE

CODE VOIE 6218 / 9

Il est donné le nom de :

CU-62.189

Rue Louis-Frédéric-ECKERT

à l'artère partant du chemin de Cressy, à la hauteur du n° 29, et finissant au
chemin Edouard-VALLET, dans le nouveau quartier de Cressy.

Pépinieriste, né en 1897 et décédé en 1970.

Cette dénomination entre en vigueur le 1^{er} mai 2002.

Communiqué à:

DIAE : 3 ex.
DF : 1 ex.
DJPT : 2 ex.
DAEL : 3 ex.
CHA : 1 ex.
OCP : 1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat: